

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF**

Délibération n° 2006/03/09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 27 MARS 2006

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	30

DATE DE LA CONVOCATION

21 Mars 2006

L'an deux mille six, le 27 mars, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au centre Alain Gouzes à Bourganeuf, sur la convocation en date du 21 mars 2006, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM BOUEYRE, CHOMETTE, COULON, SARTOUX, FLOIRAT, MICHAUD, CHEZEAUD, BACHELLERIE, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PETIT, BAUDRON, PAMIES, LE CALVEZ, DEMARGNE, CALOMINE, BARLET, JAMILLOUX, PAROT, PATEYRON

Mmes MAKOWIAK, CONCHON, JOUANNETAUD, LAROUDIE, BETTON, BEYLE

Suppléants : MM

Suppléantes : Mmes BOURDERIAU, COUTABLE, COULAUD

Excusés : MM. SIMON CHAUTEMPS, JOUHAUD, LETANG, COUSSEIROUX, POULIER

Mmes LEMEIGNAN, GRAND

OBJET : Adhésion à « Val de Creuse Initiative »

Le Président rappelle que la plate-forme « Val de Creuse Initiative », qui fait partie de la fédération nationale « France Initiative Réseau », a pour objectif de soutenir la création et la reprise d'entreprises en zone rurale en prodiguant des conseils et en renforçant les fonds propres des créateurs et des repreneurs afin d'inciter les établissements bancaires à accompagner leurs projets. Existant depuis 1987, « Val de Creuse Initiative » accompagne chaque année environ 8 entreprises, pour un montant allant de 1 500 à 8 000 €.

Le Président précise que les zones d'intervention des deux plates formes creusoises viennent d'être modifiées afin que le nouveau découpage géographique prenne en compte les périmètres des Pays. Ainsi le Pays Sud Creusois est concerné par « Val de Creuse Initiative » et il est proposé à l'ensemble des communautés de communes de ce périmètre d'adhérer à cette association.

Dans le cadre des actions communautaires relevant de la compétence économique, et notamment du Pôle Local d'Accueil, le Président propose de mieux solliciter les services de la plate-forme et d'adhérer à « Val de Creuse Initiative » pour une cotisation annuelle de 153 €.

De plus, il est proposé à la Communauté de communes de s'impliquer dans le Comité d'agrément des prêts d'honneur (un chef d'entreprise) et le Conseil d'administration (un élu communautaire) de l'association. Aussi le Président propose que des candidatures soient présentées à l'occasion du prochain conseil communautaire.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Autorise le versement de l'adhésion à Val de Creuse Initiative pour un montant de 153 €.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourganeuf, le 28 mars 2006
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD